



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - FORMATION - MASTER CLASS - CONFÉRENCES - ÉVÉNEMENTS

Article 1 - Dispositions générales Les inscriptions :

Aux formations, conférences et/ou master class organisées par UKF FORMATION impliquent l'adhésion pleine et entière du responsable de l'inscription et du participant aux présentes conditions générales qui s'appliquent de plein droit et prévalent sur tout autre document et sur toute autre condition, à l'exception de celles prévues par la loi et de celles qui ont été acceptées expressément entre UKF FORMATIONS et le responsable de l'inscription. Le fait que UKF FORMATION ne se prévale pas à un moment de l'une des présentes conditions ne peut pas être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement des conditions générales de vente. De même, la nullité d'une des stipulations n'entraînerait pas l'annulation des conditions générales de vente dans leur ensemble qui seraient maintenues dans tous leurs autres effets.

Article 2 - Inscription

Avant toute inscription à l'une de nos formations une lecture des conditions générales de vente, ainsi que du règlement intérieur sont indispensables afin de pouvoir mener à bien votre formation et que nos échanges soient en accord. Il vous sera également demandé de remplir votre fiche de pré-inscription en ligne sur le site internet www.unikformations.fr ou par mail : cgoncalves.unikformations@gmail.com ou voie postale : UKF FORMATION : 15, RUE DU GRAND CERF 77100 MEAUX. Le responsable de l'inscription peut procéder à son inscription une fois votre pré-inscription validée soit : par mail : cgoncalves.unikformations@gmail.com ou voie postale : UKF FORMATION : 15, RUE DU GRAND CERF 77100 MEAUX.

L'inscription est une étape indispensable pour pouvoir valider la suite de votre formation. Une fois votre inscription validée, une convention de formation et le règlement intérieur vous sera transmis par mail ou voie postal, vous devrez nous retourner signé et accompagné de documents nécessaires à l'inscription et le cas échéant au règlement des sommes demandées et dues au titre de cette même validation, le respect des conditions de paiement seront également un point indispensable à la validation et l'inscription définitive à votre session de formation. A réception du dossier complet, sous réserve des places disponibles, UKF FORMATION vous adresse une confirmation d'inscription avec un double de votre convention de formation, votre programme complet ainsi que votre convocation. Le processus d'inscription en ligne ou l'envoi du formulaire d'inscription par la poste vaut commande ferme et définitive engageant le responsable de l'inscription. Dans tous les cas, le responsable de l'inscription doit retourner sans délai un exemplaire original du contrat ou de la convention dûment signée pour que la réservation de sa place soit assurée, sous réserve des disponibilités. Le contrat ou la convention peut faire l'objet d'un avenant uniquement s'il est accepté par les parties. A ce titre, toute demande par le responsable de l'inscription de changement du participant ne sera possible que sous réserve d'acceptation expresse par UKF FORMATION.

Article 4 - Prix - Paiement

4.1- Le prix de chaque prestation est indiqué sur le formulaire d'inscription à jour et il est exprimé en euros et hors taxes. Le prix est forfaitaire et correspond au coût de la formation, de la convention, de la conférence ou de la master classe. Sauf mention expresse sur le formulaire d'inscription, le prix ne comprend que la prestation au titre de la formation, de la convention, de la conférence ou de la master classe en fonction de la formule choisie, tous les autres frais (tels que, à titre indicatif, frais de déplacement, d'hébergement, de restauration) restant sous la responsabilité et à la charge du responsable de l'inscription ou des participants.

4.2- Les éventuelles offres commerciales, ne s'appliquent que sous réserve qu'elles soient expressément précisées dans les documents de communication et d'en respecter les conditions. Elles ne sont pas cumulables entre elles.

4.3- Le responsable de l'inscription ou, à défaut, le participant doit régler directement le prix de la prestation à UKF FORMATION, à charge pour lui de faire sous sa responsabilité les éventuelles démarches aux fins de prise en charge et de remboursement total ou partiel de la formation par un organisme.

4.4- Sauf pour les formations souscrites et payées par le participant dans les conditions des articles L6353-3 et suivants du code du travail, le paiement est intégralement dû à l'inscription.

4.5- Pour les formations souscrites et payées par le stagiaire participant dans les conditions des articles L6353-3 et suivants du code du travail, ce dernier ne devra verser aucun acompte avant l'expiration du délai de 10 jours visé à l'article 6.1. A l'expiration de ce délai, le stagiaire participant procédera au paiement d'un acompte de 30% du montant total TTC de la prestation et remettra à titre de garantie un chèque correspondant au solde qui devra être réglé au fur et à mesure de l'avancement des prestations et au plus tard le dernier jour de la formation.

4.6- Le règlement est effectué par carte bleue ou par virement sur le compte suivant FR76 3007 6021 1628 9562 0020 075 BIC : NORDFRPP ou, faute de paiement du solde à l'échéance dans le cas visé à l'article 4.5, par encaissement du chèque de garantie.

4.7- En cas de non-règlement aux échéances par un participant ou le responsable de l'inscription, UKF FORMATIONS se réserve la possibilité de suspendre le suivi de sa prestation, l'intégralité du prix restant dû. Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement de pénalités de retard au taux d'intérêt légal en vigueur majoré de 10 points de pourcentage outre une indemnité forfaitaire de 30 € pour frais de recouvrement. Ces pénalités sont exigibles de plein droit.

4.8- Toute prestation commandée est due en intégralité, à l'exception des cas d'application des conditions visées aux articles 5 et 6.

Article 5 - Annulation

5.1- L'annulation d'une inscription à une formation par le responsable de l'inscription ou le participant n'est possible et n'entraîne aucun frais que sous réserve d'être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception et d'être reçue par UKF FORMATIONS au plus tard 21 jours avant le premier jour de la formation. Si l'annulation de la formation intervient entre 21 et 15 jours avant le premier jour de la formation, il sera facturé 30 % du montant total TTC de la formation.

5.2- A défaut de respect de ces conditions propres aux formations, en cas d'absence à la formation, la convention, la conférence ou la master classe, de retard, de participation partielle, de cessation anticipée pour tout autre raison qu'un motif impérieux pour le participant lié à un cas de force majeure dûment reconnu le contraignant à une suspension ou un arrêt du suivi de la prestation, le participant ou, à défaut, le responsable de l'inscription sera redevable envers UKF FORMATIONS de l'intégralité du montant de la prestation à plein tarif.

5.3- UKF FORMATIONS se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une prestation. Lorsque le report n'est pas possible pour le participant, UKF FORMATIONS procède au remboursement de la totalité des frais d'inscription, à l'exclusion de tout autre coût. Si l'annulation intervient sans report possible à moins de 8 jours du premier jour de la prestation, UKF FORMATIONS remboursera également les frais de transport du participant qui n'aurait pu en obtenir le remboursement, sur production des justificatifs du titre de transport ainsi que de la demande et du refus de remboursement.

5.4- Aucun remboursement ne sera productif d'intérêts.

Article 6 - Cas particuliers de possibilité de rétractation

6.1- Pour les formations. Pour les inscriptions à des formations souscrites et payées par le participant dans les conditions des articles L6353-3 et suivants du code du travail, le participant dispose d'un délai de rétractation sans frais de 10 jours calendaires à compter de la signature de la convention visée à l'article 2. Cette faculté de rétractation devra être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à UKF FORMATIONS à l'adresse visée à l'article 12, reçue avant l'expiration de ce délai.

6.2- Pour les inscriptions en ligne conclues avec un consommateur. Pour les inscriptions effectuées exclusivement en ligne via le site internet www.unikformations.fr et si le responsable de l'inscription a le statut de consommateur, c'est-à-dire s'il est une personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole, il dispose d'un délai de 14 jours calendaire à compter du lendemain de l'inscription pour procéder à l'annulation sans frais de son inscription. Cette faculté de rétractation devra être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception adressée UKF FORMATIONS à l'adresse visée à l'article 12, reçue avant l'expiration de ce délai et en tout état de cause avant le début de la formation. Un formulaire type de rétractation peut être téléchargé en ligne ou envoyé par mail ou par voie postale. Le responsable de l'inscription reconnaît expressément que le commencement du suivi des prestations diligentées par UKF FORMATIONS par le participant vaut renonciation au droit de rétractation conformément aux dispositions de l'article L.221-25 du code de la consommation.

Article 7 - Certification, Attestation de participation :

Une attestation de participation ou un certificat de réalisation est remis à chaque participant, à l'issue de l'intégralité de la prestation, uniquement si le participant l'a suivie dans son intégralité.

Article 8 - Données nominatives En s'inscrivant et en participant aux prestations organisées par UKF FORMATIONS, le responsable de l'inscription et le participant donnent leur consentement exprès à la collecte par UKF FORMATIONS des données personnelles qu'ils communiquent pour la seule finalité de la gestion de l'inscription, du suivi et des suites de la prestation ainsi que de la communication de toute information en lien avec la prestation. Les données nominatives qui sont demandées nécessaires au traitement de la demande d'inscription et au suivi de la prestation restent exclusivement destinées à un usage interne par UKF FORMATION. Le responsable de l'inscription et le participant disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et d'opposition s'agissant des informations les concernant, en formulant une demande écrite auprès de UKF FORMATION.

Article 9 - Droits de propriété intellectuelle - Confidentialité - Droit à l'image

9.1- UKF FORMATION est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations, conventions, conférences et master classes qu'elle propose. Les contenus et/ou supports pédagogiques, quelle que soit leur forme, utilisés par UKF FORMATIONS dans le cadre de l'exécution de ses prestations demeurent sa propriété exclusive. Leur transmission aux participants n'emporte pas cession des droits de propriété intellectuelle y attachés. Une utilisation totale ou partielle sans droit de ces contenus et/ou supports sera de nature à engager la responsabilité du participant concerné. En particulier, le responsable de l'inscription et le participant s'interdisent d'utiliser ces contenus pour exercer une prestation identique ou similaire à celle de UKF FORMATION.

9.2- Toute information relative au savoir-faire exclusif de UKF FORMATIONS dont le participant aura été informé à l'occasion de l'exécution de la prestation et plus généralement tout document propre à UKF FORMATIONS sont strictement confidentiels et il est strictement interdit au participant de les divulguer.

9.3- En s'inscrivant et en participant aux sessions organisées par UKF FORMATIONS, le participant est informé qu'il pourra être photographié au cours de la formation, de la convention, de la conférence ou de la master classe et il consent à ce que son image puisse être utilisée sur des supports d'information relatif à l'activité de UKF FORMATIONS.

9.4- Il incombe au responsable de l'inscription d'avertir le participant des obligations visées au présent article et, plus généralement, de celles issues des présentes conditions générales de vente. Par conséquent, toute violation des présentes conditions générales engagerait la responsabilité du responsable de l'inscription ainsi que celle du participant.

Article 10 - Sanctions disciplinaires Les participants sont tenus de respecter le règlement intérieur de l'établissement dans lequel se déroulent les prestations. Pour les formations, les participants sont en outre tenus de respecter le règlement intérieur de UKF FORMATIONS. Elle se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment tout participant dont le comportement générerait le bon déroulement de la prestation ou manquerait gravement au règlement intérieur applicable. Pour les formations, les éventuelles sanctions seront mises en œuvre dans les conditions visées au règlement intérieur de UKF FORMATIONS.

Article 11 - Responsabilité UKF FORMATIONS ne saurait voir sa responsabilité engagée s'agissant des sanctions résultant du comportement du participant concerné. Les obligations souscrites par UKF FORMATIONS dans le cadre de ses prestations sont des obligations de moyens et non des obligations de résultat. UKF FORMATIONS n'est pas responsable des dommages subis par le participant du fait de sa responsabilité et de tout dommage subi sur les effets personnels qu'il aura apportés et qui restent sous la responsabilité exclusive du participant. En toute hypothèse, toute indemnité sollicitée par le responsable de l'inscription ou le participant ne pourra pas dépasser le montant de la prestation objet de l'inscription.

Article 12 - Election de domicile En fonction du lieu d'exécution de la prestation pour laquelle l'inscription est effectuée, tous les envois de correspondance visés aux présentes conditions générales de vente devront être transmis à la société UKF FORMATIONS à l'une ou l'autre des adresses suivantes : 15, rue du grand cerf 77100 Meaux / lieux de formation : 40, rue du docteur réne Arbelletiers 77120 Coulommiers.

13 - Litiges Les présentes conditions générales de vente ainsi que les ventes effectuées par l'intermédiaire de UKF FORMATIONS sont soumises au droit interne français. Toute contestation ou litige devra donner lieu à une recherche de solution amiable. A défaut, les litiges avec un responsable de l'inscription professionnel relèveront de la compétence du Tribunal de commerce de MEAUX et les autres des juridictions françaises compétentes. CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - FORMATION - MASTER CLASSES - CONFÉRENCES - ÉVÉNEMENTS VERSION 28/04/2021

